

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Convention OPAH-RU
2023-2027

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine
MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX,
Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) 2023-2027

- **Vu** la convention OPAH RU n°063-01-2018, signée 12 octobre 2018 ;
- **Vu** l'avenant n°1 à la convention, signé le 8 février 2023 ;
- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie » ;

L'OPAH-RU portée par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne est arrivée à échéance en octobre 2023. Il est proposé de mettre en place une nouvelle OPAH RU en élargissant le périmètre de l'OPAH RU, en cohérence avec le périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) d'Action Cœur de Ville. La durée de la convention est envisagée sur 4 ans, en concordance avec l'échéance du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les incitations financières proposées portent sur les thématiques suivantes :

- La précarité énergétique,
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- L'intervention sur l'habitat dégradé,
- La lutte contre l'habitat indigne occupé,
- La lutte contre la vacance dans les logements,
- Le soutien à l'accession à la propriété.

Au vu des ajustements récents du précédent programme (avenant n°1) et des bilans successifs réalisés, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne entend poursuivre les actions engagées au sein de précédent programme, et notamment celles permettant :

- D'assurer la qualité et la décence des logements locatifs, y compris ceux dont les travaux sont réalisés par les propriétaires eux-mêmes,
- De lutter activement contre la vacance au travers d'un accompagnement et d'aides financières spécifiques,
- D'accompagner les propriétaires en amont, si possible lors des transactions immobilières, pour sécuriser le parcours de rénovation des logements,
- De contribuer financièrement à la rénovation énergétique des logements, à l'adaptation des logements et à la réhabilitation du bâti très dégradé,
- De poursuivre la valorisation de l'image de THIERS et de son centre ancien, au travers d'opérations façades et de la requalification des espaces publics

Le nombre de logements à réhabiliter s'élève à 184 logements (soit 46 logements par an), répartis entre 60 logements occupés par leurs propriétaires, 115 logements locatifs, 5 logements issus de copropriétés et 4 logements produits dans le cadre du dispositif de la Vente d'Immeubles à Rénover (VIR).

Le montant global des aides financières octroyées par Thiers Dore et Montagne s'élève à 894 092 euros pour les aides aux travaux et à 48 000 euros pour les aides aux façades, soit 235 023 euros par an. Le montant des actions d'accompagnement portées par la ville de THIERS (ravalement des façades) s'élève à 156 000 euros sur 4 ans, soit 39 000 euros par an.

Dans le cadre du traitement des îlots dégradés (volet renouvellement urbain), 6 îlots sont identifiés. Un îlot entre en phase opérationnelle, et deux autres seront traités sur ce programme.

Comme l'impose l'article L303-1 de code de la construction et de l'habitation, le projet de convention OPAH-RU est mis à disposition du public pendant un mois, du 6 novembre 2023 au 6 décembre 2023. Le

document est tenu à disposition du public auprès du Service Habitat de la Communauté de communes, localisé 12 rue de Barante, à THIERS, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :



- **Approuve** la convention OPAH-RU ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Martine MUNOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023



ID : 063-216304303-20231114-231114_8-DE